

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 14e jour du mois septembre 2021 à 19h00 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle sont présents: Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Dean Brisson, Benoit Gratton et Madame Véronique Couture.

Monsieur Louis Laurier, conseiller est absent (absence non motivée).  
Monsieur Jean-François Perrier, conseiller est absent (absence motivée).

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau mairesse.

Assiste également à la séance Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021.
- 3) Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Sonorisation de la salle Louis Laurier et du conseil.
- 5) Appel d'offres sur invitation/réserve de sable et sel hiver 2021/2022.
- 6) Période de questions.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7) Correspondance :
- 8) Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie.
- 9) Détermination du nombre de collectes des matières résiduelles pour l'année 2022.
- 10) Demande de la Résidence Vallée de la Rouge / ajout de trottoirs.
- 11) Demande du Comité des Fêtes du Village / subvention Fondation Tremblant.
- 12) Demande modification règlement de stationnement Gray Valley et installation de signalisation.
- 13) Dépôt du projet de règlement 342-21 modifiant le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation (RM 399).
- 14) Avis de motion règlement 342-21 modifiant le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation (RM 399).
- 15) Dépôt du procès-verbal du 15 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.
- 16) Demande de modification du règlement de zonage / recommandation du CCU.
- 17) Perception de taxes par l'avocat.
- 18) Bibliothèque d'Huberdeau (nomination).
- 19) Formations.
- 20) Varia : a) Engagement d'un directeur des travaux publics.  
b) Offre d'emploi chauffeur/opérateur/ manoeuvre.  
c) Achat d'une nouvelle camionnette.

- d) Renouvellement du certificat de qualification de Benoit Brosseau (eau potable).
  - e) Formation réseau d'aqueduc Eric Durand.
  - f) Achat de distributeurs d'eau pour la Résidence Vallée de la Rouge.
  - g) Demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 (programmation de travaux # 1 corrigée).
  - h) Journée de la culture.
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 166-21**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout au varia des points a à h inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 167-21**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 10 août 2021 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 147-21 à 165-21 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 168-21**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 10307 à 10354 inclusivement, pour un montant de 150 327.49\$ et des comptes à payer au 14/09/2021 au montant de 8 381.97\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 5972 à 6014 inclusivement pour un montant de 19 181.40\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES À PAYER À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
10340	Carquest Canada Ltée	Raccords, extracteur de boulons	34.32\$
10341	Coopsco des Laurentides	Livre	24.10\$
10342	Les Éditions Juridiques FD inc.	Plexiglass pour élection	758.84\$
10343	Garage Daniel David	Rotation pneus & remplacer freins avant de la camionnette	741.72\$
10344	Gilbert P. Miller Fils	Poussière de pierre	298.04\$
10345	Hamster	Papier 8½X11, 8½X14	175.83\$
10346	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Remplacer pompe circulatrice et nettoyer les tuyaux station de pompage	1 068.59\$
10347	Matériaux R. McLaughlin inc.	Capuchons, brides tension, embout poteau, barres tension, tuyaux, ciment, boulons, meules, vis, bois, pieux, tire fond, flat wash, gants nitriles	1 332.34\$
10348	Outils Tremblant inc.	Location tarière Location épandeur d'engrais	124.26\$
10349	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 01/08/21 au 29/08/21	166.71\$
10350	Purolator inc.	Frais de transport	33.03\$
10351	La Coop Ferme du Nord	Semence à gazon	414.66\$
10352	Visa Desjardins	Timbres, essence, balles de paille, arbustes, abonnement mensuel zoom	1 188.27\$
10353	Équipements Stinson (QC) inc.	Colasse	241.45\$
10354	Pavage Maska	Asphalte EB5	1 779.81\$
<b>TOTAL</b>			<b>8 381.97\$</b>

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
10307	Visa Desjardins	Remplace le chèque # 10270 / 823.22 \$ (perdu) + Frais annuels, frais de crédit	896.68\$
10308	Maurice Mathieu, Charron Marie-Claude	Remboursement trop payé	220.50\$
10309	Bell Mobilité	Cellulaires août 2021	138.28\$
10310	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement	36.58\$
10311	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juillet 2021	1 052.54\$
10312	Équipe Laurence	Service ingénierie - Stabilisation d'un talus chemin de la Rouge	459.90\$
10313	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire 49.51 \$ Électricité caserne 163.32 \$ Électricité parc & terrain de tennis 304.22 \$ Électricité hôtel de ville 426.69 \$ Électricité station de pompage 704.24 \$ Électricité hangar 38.76 \$ Éclairage des rues & location poteaux 264.55 \$	1 951.29\$
10314	Lapierre Samuel	Frais déplacement	105.59\$
10315	Leblanc Mario	Perches de cedre	330.00\$
10316	Lifeworks (canada) Ltd	Mutuelle de prévention août 2021	82.97\$
10317	Ligne Maska	Marquage de la chaussée	8 944.77\$
10318	Nordikeau inc.	Bilan SQEEP 2020	1 063.52\$
10319	Promotek	Rapport tonnage janvier à juin 2021	287.33\$
10320	Service d'Arbres Loiselle	Abattage arbre - terrain de baseball	454.15\$
10321	Sigouin France	Remboursement de taxes	471.69\$
10322	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	149.23\$
10323	Hydro-Québec	Électricité patinoire 37.28 \$ Électricité maison des jeunes 47.79 \$ Électricité garage 126.90 \$ Électricité puits aqueduc 90.47 \$	302.44\$

10324	M.R.C. des Laurentides	Quote-part 2021 - 2è versement	46 721.00\$
10325	Énergies Sonic inc.	Diesel	1 785.76\$
10326	Brunet Roxane, Mallette Jonathan	Remboursement trop payé	417.44\$
10327	Rousseau Normand, Rousseau Diane	Remboursement trop payé	66.06\$
10328	Tassé Jeannette	Remboursement trop payé	244.51\$
10329	Bazinet Marie-Noelle	Remboursement frais camp de jour 2021	490.00\$
10330	Dubé Guyot inc.	Honoraires perception de taxes	101.96\$
10331	Les Entreprises Bourget	Épandage abat-poussière liquide	8 718.84\$
10332	Ministère du Revenu du Québec	DAS août 2021	8 300.34\$
10333	Receveur Général du Canada	DAS août 2021	2 932.56\$
10334	Bonneau Jean-Yves, Robitaille Carole	Remboursement trop payé	350.00\$
10335	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains août 2021	1 052.54\$
10336	Eurofins Environex	Analyses d'eau août 2021 Analyses d'eau caractérisation	821.78\$
10337	Hydro-Québec	Électricité système soltek 21.63 \$ Éclairage rues & location poteaux 263.44 \$	285.07\$
10338	Le Roy du Pavage et Fils inc.	Pavage et bordure asphalte rue Principale	60 602.17\$
10339	Thibault Francois	Remboursement frais camp de jour 2021	490.00\$
5972-6014	Employés	Salaires août 2021	19 181.40\$
<b>TOTAL</b>			<b>169 508.89\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

\_\_\_\_\_  
Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

### **RÉSOLUTION 169-21** **SONORISATION DE LA SALLE LOUIS LAURIER**

ATTENDU QU'une soumission a été présentée pour la sonorisation de la Salle Louis Laurier;

ATTENDU QUE cette soumission est beaucoup plus élevée que l'estimation ayant été préparée par Monsieur François Thibault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Benoit Gratton et résolu :

Qu'une demande de prix soit faite pour la fourniture et l'installation de l'équipement nécessaire seulement pour la captation et l'enregistrement des séances du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 170-21** **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSERVE DE SABLE ET SEL HIVER** **2021/2022**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 4 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2021-2022;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sable à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison :

- De 2 850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 7.75 \$ la tonne tel que soumis en date du 6 septembre 2021 avec un mélange de 86 tonnes de sel à glace (total de 2 936 tonnes).

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour le sel à glace à Sel du Nord pour la fourniture et la livraison à la sablière de Lionel Provost :

- De 86 tonnes de sel à glace au coût de 97.95\$ la tonne tel que soumis en date du 12 août 2021 :

SOUSSIONNAIRE	SABLE	SEL
Excavation Lionel Provost	7.75 \$ / tonne	Selon l'offre de Sel du Nord
Les bois Ronds inc.	9.25 \$ / tonne	Aucune offre
Gilbert Miller & Fils	Aucune offre reçue	Aucune offre reçue
Sel du Nord	N/A	97.95\$/ tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 171-21**

#### **SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

ATTENDU QUE l'agglomération de Mont-Tremblant est formée par les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, et ce, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, RLRQ, c. E-20.001* (ci-après « LECCMCA »);

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie sont une compétence d'agglomération qui relève de la municipalité centrale, conformément à l'article 19 (8°) a) de la LECCMCA;

ATTENDU QU'à ce titre, la Ville de Mont-Tremblant agit seule, par son conseil d'agglomération, à l'égard des compétences d'agglomération et a compétence, non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, conformément aux articles 17 et 18 de la LECCMCA;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Tremblant a établi et maintient un Service de sécurité incendie sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE la Municipalité de Huberdeau désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté des Laurentides au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;

ATTENDU QU'une étude d'opportunité a été réalisée par la Ville de Mont-Tremblant pour une desserte en sécurité incendie en considérant les avantages de la conclusion d'ententes intermunicipales avec les municipalités du Canton d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm « Municipalités du district 3 »;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard, et résolu :

D'autoriser Évelyne Charbonneau, mairesse et Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service incendie avec la Ville de Mont-Tremblant.

L'ensemble des conseillers n'étant pas en accord sur cette résolution, la mairesse demande le vote, 2 conseillers étant pour et 2 conseillers (ères) étant contre, la mairesse utilise donc son droit de vote et tranche en faveur de cette résolution.

Cette résolution est donc adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

### **RÉSOLUTION 172-21**

#### **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QU'afin de confectionner son budget, la Régie Intermunicipales des Matières résiduelles de l'Ouest désire obtenir de chacune des municipalités faisant partie de la régie le nombre de collectes désirées pour la collecte du bac noir en 2022;

ATTENDU QUE pour réduire la quantité de matières destinées à l'enfouissement le nombre de collectes du bac noir doit être diminué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu:

Que la collecte du bac noir pour l'année 2022 soit effectuée aux 4 semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 173-21**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION TREMBLANT (COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du village désire offrir des activités gratuites (chasse aux cocos, Halloween, Fêtes de Noël) dans la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de leur permettre de socialiser et de développer un sentiment d'appartenance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

D'autoriser Madame Guylaine Maurice, directrice générale à présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour un montant de 6 000\$. Cette subvention devant permettre au Comité des fêtes du village d'offrir des activités gratuites à la population d'Huberdeau et des environs, Madame Guylaine Maurice agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 174-21**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 342-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 278-13 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION (RM 399)**

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil municipal confirme le dépôt du projet de règlement 342-21 modifiant le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation (RM 399).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 175-21**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 342-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 278-13 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION (RM 399)**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation (RM 399) afin de modifier les modalités de stationnement sur le chemin de Gray Valley.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 176-21**  
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 JUILLET 2021**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 177-21**  
**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'une demande a été faite par un citoyen de modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitation multifamiliale dans la zone 15-R;

ATTENDU QUE présentement il y a un manque de logements locatifs dans la région;

ATTENDU QU'après consultation le Comité consultatif recommande la modification du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à mandater un urbaniste pour la préparation des documents nécessaires à la modification du règlement. Tous les frais applicables à cette modification seront assumés par le citoyen ayant fait la demande de modification, le tout tel que mentionné au règlement d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 178-21**  
**PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Me Denis Dubé, avocat est mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour perception des taxes pour les années 2019, 2020 et 2021 pour les matricules suivants :

Matricule : 1692-88-6285 au nom de Ian Thomas 2020-2021

Matricule : 1693-61-8999 au nom de Alexandre et Collette Labrecque 2019-2020-2021

Matricule : 1694-84-3902 au nom de Simon Girard 2020-2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 179-21**  
**INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SERGE BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 août 2021 (résolution 163-21), la décision de renommer la bibliothèque d'Huberdeau, « Bibliothèque Serge Bouchard » a été prise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une courte activité d'inauguration afin d'officialiser le tout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à accorder un mandat à Mme Danielle Hébert pour la confection de l'enseigne « Serge Bouchard » devant être installée sous l'enseigne présentement en place devant la porte de la bibliothèque et à acheter le vin et le matériel nécessaire pour l'inauguration.

Que la date de l'inauguration soit confirmée après entente avec Mme Carole Lachance, responsable de la bibliothèque, les membres de la famille Bouchard nous ayant déjà informés qu'ils ne seraient pas présents lors de cette inauguration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 180-21**  
**ENGAGEMENT DE MONSIEUR ÉRIC DURAND EN TANT QUE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil entérine l'embauche à temps plein (40 heures semaines) avec une période de probation de 6 mois, de Monsieur Éric Durand en tant que directeur des travaux publics, et ce depuis le 13 septembre 2021;

Que Monsieur Éric Durand recevra pendant la période de probation de 6 mois débutant le 12 septembre 2021 et ce terminant le 12 mars 2022 une rémunération de 25\$ l'heure, après cette période de probation advenant que le conseil soit satisfait des services rendus par M. Durand et que l'engagement officiel soit confirmé, le salaire sera majoré à 26\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).



## **RÉSOLUTION 181-21**

### **OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEVRE**

ATTENDU QUE suite à l'engagement de Monsieur Éric Durand en tant que directeur des travaux publics en remplacement de M. Benoit Brosseau ayant pris sa retraite, un poste de chauffeur/opérateur/manoeuvre doit être comblé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à faire paraître une offre d'emploi afin que ce poste soit pourvu dans le meilleur délai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 182-21**

### **ACHAT D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE**

ATTENDU QUE présentement le directeur des travaux publics utilisait son véhicule personnel pour ces déplacements, la municipalité ne disposant que d'une seule camionnette pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le nouveau directeur des travaux publics n'a pas de camionnette et qu'il ne désire pas utiliser son véhicule personnel pour les besoins de l'emploi;

ATTENDU QU'afin d'éviter les contacts et éviter la contamination due à la COVID-19, il est préférable d'avoir 2 véhicules;

ATTENDU QUE 2 véhicules sont nécessaires pour les besoins de la municipalité et que ce deuxième véhicule pourrait également servir pour le service d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise l'achat d'une camionnette de marque Ford F-150, GMC ou Silverado 1500 de ± de 40 000 kilomètres, un montant de 40 000\$ est alloué pour cet achat.

Cette dépense sera payée à même le montant de l'aide financière de 51 507\$ reçu dû à la pandémie COVID-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 183-21**

### **RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE BENOIT BROUSSEAU (EAU POTABLE)**

ATTENDU QUE le certificat de qualification de Monsieur Benoit Brosseau pour le suivi du réseau d'aqueduc « traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » vient à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Brosseau nous a informés qu'il pourrait servir de substitut lors d'absence du personnel étant affecté à cette tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à payer les frais pour le renouvellement du certificat de qualification de Monsieur Brosseau « traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » au montant de 118.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 184-21**

**INSCRIPTION DE MONSIEUR ÉRIC DURAND À LA FORMATION OPA/PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Durand a été nommé directeur des travaux publics et qu'une des tâches reliées à cet emploi est d'effectuer le suivi et l'entretien du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire l'employé doit obtenir les qualifications requises et que le suivi d'une formation est requise;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Durand nous a informés qu'il est disposé à suivre la formation nécessaire à l'obtention du certificat de qualification requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Eric Durand à la formation OPA-préposé à l'aqueduc au coût de 1 480\$ + les frais de formateur + les taxes ainsi qu'à assumer les frais de supervision d'un compagnon reconnu par Emploi-Québec, lesquels sont requis pour l'obtention du certificat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 185-21**

**ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU POUR LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE**

ATTENDU QU'une demande a été faite par la Résidence Vallée de la Rouge afin que la municipalité fournisse lors d'avis d'ébullition des bouteilles d'eau à la Résidence Vallée de la Rouge, pour ces locataires;

ATTENDU QUE lors d'avis d'ébullition il est possible de faire bouillir l'eau avant la consommation et que l'achat de bouteilles d'eau n'est pas écologique;

ATTENDU QUE le fait de fournir des bouteilles à cet établissement ouvrirait la porte à plusieurs demandes en ce sens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la demande est refusée pour les motifs mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 186-21**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 (PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1 CORRIGÉE) # 2**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 corrigée # 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 corrigée # 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 187-21**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h26.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.